

Nombre de conseillers	43
En exercice	43
Présents à la séance	34
Pouvoirs	80
Absent	01

# **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** DU 12 DECEMBRE 2024

# N°2024-12-19: APPROBATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNTS DONNEE A LA SOCIETE SEQENS - OPERATION DE REHABILITATION DE 32 LOGEMENTS AU 7 RUE JULES VALLES A LIVRY-GARGAN

Le jeudi 12 décembre 2024 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 29 novembre 2024.

## Présents:

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	CRALIS Christophe
MANTEL Serge	MAKHLOUF Dounia	AOUATI Kheireddine
MAUROBET Catherine	LAFARGUE Jean-Claude	BITATSI-TRACHET Françoise
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	DJABALI Sara
CARRATALA Henri	LEROUX Pierre-Olivier	ADLANI Myriam
MICONNET Olivier	MARKARIAN Olivier	TRILLAUD Laurent
HERRMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	HODÉ Laurence
DI IORIO Rina	LE COZ Lucie	RENAULT Bernadette
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre	ROSSINI Christel
BORDES Roselyne AÏDOUDI Salem	BERTHE Éloïse	BERNARD Anne

#### Pouvoire :

Pouvoirs:	
MONIER Annick	à LE COZ Lucie
ARNAUD Philippe	à MARKARIAN Olivier
GUIMARAES Odette	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
FOURNIER Marine	à MANTEL SERGE
COLLET Marie-Madeleine	à BARATTA Jean-Pierre
BONINI Bruno	à BITATSI-TRACHET Françoise
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent
HAMZA Ali	à HODÉ Laurence

# Absente:

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il a été, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une Secrétaire de séance. Mme LE COZ a été désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal;

Sur proposition de Monsieur BÉRÉZIN, rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2252-1 et L2252.2 ;

Vu le Code civil et notamment son article 2298 ;

Vu le contrat de prêts n° 158410 ci-annexé signé entre la société Seqens Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Vu la réunion de la commission permanente Service à la population en date du 04 décembre 2024 ;

Considérant que la société Seqens réalise une opération de réhabilitation de 32 logements pour laquelle elle sollicite la garantie communale ;

Considérant l'offre faite par la Caisse des Dépôts et Consignations à la société Seqens .

Considérant qu'il y a lieu d'apporter la garantie de la Commune à l'opération susmentionnée ;

Après en avoir délibéré ; À l'unanimité.

### Article 1:

La commune de Livry-Gargan accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 667 577,00 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°158410 constitué de 2 lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

### Article 2:

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'à complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se

substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaire à ce règlement.

Article 3:

Le conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Annexe: Contrat de prêt n°158410.

Ainsi fait et délibéré en séance le jeudi 12 décembre 2024.

Pierre-Yves MARTIN Maire de Livry-Gargan Conseiller départemental



Date de publication: 30/12/2024

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20241212-2024-12-19-DE Date de télétransmission : 23/12/2024 Date de réception préfecture : 23/12/2024